

## Livres et revues

---

Manfred Botzenhart, *Französische Kriegsgefangene in Deutschland 1870-1871*, Sonderdruck aus Francia, Forschungen zur Westeuropäischen Geschichte, publié par l'Institut historique allemand, Paris, Vol. 21/3, 1994, Jan Thorbecke Verlag, Sigmaringen

Le professeur Botzenhart rappelle que quelque 400 000 prisonniers français furent amenés en Allemagne durant la guerre de 1870/71. Or l'Allemagne n'était pas préparée à recevoir soudainement un si grand nombre de prisonniers; elle se heurta donc au début à d'énormes difficultés pour héberger ces hommes et subvenir à leurs besoins. Les prisonniers furent répartis dans quelque 200 lieux de détention: d'abord des forteresses et des bâtiments militaires désaffectés puis des baraquements spécialement construits pour eux. Malgré l'état déplorable des prisonniers à leur arrivée, les médecins militaires allemands parvinrent peu à peu à faire baisser le taux de mortalité. D'après les observateurs, notamment suisses et français, qui purent visiter ces prisonniers, leurs conditions de détention étaient jugées acceptables.

A ce propos, l'auteur se réfère notamment aux sources qu'il a trouvées dans les archives du CICR et il décrit les actions des diverses organisations qui s'efforcèrent de faire parvenir des secours aux prisonniers, notamment celles de «*l'Agence internationale de secours aux militaires blessés*», constituée à Bâle par le CICR et utilisant l'emblème de la croix-rouge et celles du «*Comité international de secours aux prisonniers de guerre*», également constituée à Bâle par le CICR et utilisant l'emblème de la croix-verte. L'existence de ces deux organisations parallèles s'explique par le fait que le CICR avait reçu de nombreux appels en faveur des prisonniers de guerre mais qu'il considéra que l'emblème de la croix rouge, auquel la Convention de Genève de 1864 avait conféré une signification légale, ne pouvait couvrir les secours aux prisonniers valides. C'est la raison pour laquelle il constitua à Bâle un nouvel organisme, formellement distinct de l'Agence, et placé sous l'emblème de la croix-verte: «*le Comité international de secours aux prisonniers de guerre*». Ce Comité était notamment chargé de la collecte et de l'acheminement de secours aux prisonniers, de la publication de listes de captifs

et de la recherche de militaires disparus; il entretint une correspondance régulière avec les commandants de camps et de forteresses et disposait en outre de délégués pouvant se rendre sur place.

Le professeur Botzenhart relate également les efforts entrepris par le CICR pour organiser le rapatriement en France, via la Suisse, des prisonniers de guerre grièvement blessés. Le rapatriement des prisonniers commença, dès les accords de paix préliminaires, en vertu d'une Convention spéciale du 11 mars 1871 et, à la mi-juillet 1871, presque tous les prisonniers avaient regagné la France.

*Françoise Perret*  
Chargée de recherche  
CICR

---

Victor Monnier, *William E. Rappard. Défenseur des libertés, serviteur de son pays et de la Communauté internationale*, Editions Slatkine, Genève, Helbing et Lichtenhahn, Bâle, et Champion, Paris, 1995, 900 pages

Cet ouvrage, rédigé sous la direction scientifique du professeur Giovanni Busino et préfacé par le professeur Olivier Reverdin, constitue une biographie très approfondie et vivante de William E. Rappard. Partant de l'enfance de William E. Rappard à New York dans sa famille d'origine suisse, puis de ses études à Genève, Berlin, Munich, Harvard, Paris et Vienne, Victor Monnier en arrive à sa nomination à la chaire d'histoire économique de l'université de Genève à la veille de la première guerre mondiale, en septembre 1913.

L'auteur relate ensuite comment William E. Rappard fit partie d'une mission composée de cinq délégués envoyés aux Etats-Unis par le gouvernement suisse d'août à novembre 1917 afin de présenter la Suisse aux Américains et de leur expliquer la situation très difficile — notamment sur le plan économique — dans laquelle la guerre l'avait placée. Lors de ce voyage, Rappard fut reçu en tête-à-tête par le président Wilson qui lui fit part de son projet de favoriser la constitution d'une Société des Nations qui aboutirait à l'établissement d'un nouvel ordre international. Suite à